

c'est heureusement une sorte d'*ambition* qu'il aura de la peine à insinuer dans le cœur de l'homme qui a le sentiment de sa dignité et, Dieu merci, mes compatriotes ne le cèdent à aucun peuple par l'élevation de leur caractère non plus que sous le rapport de l'intelligence naturelle. Le peuple Canadien s'instruit et les efforts de tous les étrangers du monde ne prévaudront point contre lui.

Le correspondant a sans doute frémi, comme vous et moi, d'indignation, lorsqu'il a vu un fanatique politico-religieux aller à New-York prêcher que les Canadiens-français sont plongés dans une ignorance abrutissante et que ce sont leurs prêtres qui les tiennent dans cet état. Il a crié au mensonge à la calomnie et ne voilà-t-il pas qu'il lui fournit de nouvelles armes et contre ses concitoyens et contre le corps dont il fait partie. Je dis de nouvelles armes, parce qu'un ennemi sait faire armes de tout ; je suis bien loin de penser que notre clergé soit l'apôtre de l'ignorance ; je vois au contraire avec admiration les efforts généreux que font un grand nombre de ses membres pour donner l'éducation et la promouvoir. Le révérend Wilkes avait raison au moins contre le correspondant. Celui-ci aura beau me dire qu'il veut de l'éducation, qu'il n'est pas un étranger, qu'il veut bien que les Canadiens soient instruits, etc. Je lui répondrai qu'un peuple se compose de la masse : que ce ne sont ni MM. les curés, ni MM. les notaires, ni MM. les médecins qui forment le peuple, mais bien plutôt les cultivateurs et les artisans, que ce sont ces derniers qui sont le cœur et le sang du corps politiques qu'on appelle l'état. Cette masse doit être instruite tout comme MM. les curés, MM. les médecins et MM. les notaires. Seulement chaque état doit avoir une éducation appropriée aux besoins de ceux qui l'exercent ; la lecture, l'écriture et au moins les premières notions d'arithmétique sont utiles, sinon nécessaires, à tous, au dernier portefaix comme à celui qui est assis sur un trône. Dans une grande ville, et même dans une ville comme Montréal, un homme n'est pas même qualifié à remplir convenablement les devoirs de domestique, s'il ne sait au moins lire, et certainement ceux-là ne sont pas "appelés de Dieu à conduire et à instruire les autres." Pour un grand nombre d'artisans, la géométrie et le dessin linéaire sont de toute nécessité, et les cultivateurs, qui dans ce pays sont tous propriétaires ou peuvent tous espérer de le devenir, devraient pouvoir exercer leur art, que je tiens un des plus difficiles qui existent, non comme ils l'ont fait jusqu'à présent, par routine, mais d'après les principes de la science. L'agriculture est une des sciences les plus étendues et les plus compliquées ; on ne peut y exceller sans connaître la chimie, la botanique etc, avoir des notions étendues de physiologie végétale et animale. Mais avec ces connaissances le cultivateur pourra multiplier et décupler les produits de son domaine. Le correspondant est certainement bien étranger au pays s'il ne sait pas qu'annuellement des gens venus ici d'outre-mer sans capitaux, prennent des terres à ferme d'abord, puis les achètent bientôt et souvent emploient comme serviteurs ceux mêmes dont ils ont tenu les terres à ferme. C'est ainsi qu'un grand nombre des terres qui avoisinent Montréal et nos autres villes sont devenues la propriété de nouveaux colons. Le correspondant pourrait-il nous expliquer ce fait autrement que par l'ignorance des uns et l'éducation des autres ; le Canadien ne le cède certainement à personne ni en économie, ni en frugalité ni en amour du travail.

Le correspondant cite encore le testament politique du cardinal de Richelieu pour prouver que l'éducation ne doit pas être donnée à la masse d'un peuple. Je dirai d'abord que cet opuscule, quoique imprimé sous le nom de cardinal, n'est pas de lui, comme la chose a été bien prouvée, et qu'il est en effet indigne de ce grand homme. D'ailleurs, fût-il de lui, l'opinion de ce ministre de Louis XIII, ne pourrait contrebalancer des faits aussi parents que ceux que nous avons sous nos yeux. Quels sont en effet les pays pauvres, les pays opprimés, si ce ne sont les pays où le peuple gémait dans l'ignorance ; quels sont d'un autre côté les états dans lesquels vous voyez les peuples libres et heureux, se sont les états où l'éducation est généralement répandue. D'un côté la France, l'Angleterre et les Etats-Unis ; de l'autre l'Espagne, le Portugal et une partie de l'Italie. Je dis plus : les peuples ignorans ne peuvent être libres ; ils pourront bien anéantir des tyrans, mais toujours à la place de l'idole renversée il s'en élève une autre, après que l'anarchie et la licence ont régné quelque temps sous le nom de Liberté. Les Etats-Unis, éclairés, ont conquis leur indépendance et avec elle la paix et le bonheur ; le Mexique ignorant, au contraire, avec son indépendance, n'a trouvé que la guerre civile et les maux qui l'accompagnent. Les Etats à esclaves sentent bien la plupart ce que peut l'éducation, lorsqu'ils défendent par des lois et des châtimens aux esclaves d'apprendre à lire et à écrire. Ce ne sont pas des hommes qu'il s'agit de former là, mais bien une espèce d'animal mitoyen entre l'homme et la brute. C'est là bien connaître les effets de l'ignorance et en tirer un excellent parti dans l'intérêt de l'égoïsme. Les auteurs de ces lois n'ignoraient pas que l'ignorance avait tellement abruti certains peuples sauvages de notre continent, qu'ils n'ont jamais pu comprendre la civilisation et qu'ils ont mieux aimé se faire balayer de la surface du globe que d'accepter ses bienfaits.

L'auteur du testament politique ne s'oppose pas d'ailleurs à ce qu'on enseigne aux enfans du peuple la lecture, l'écriture et les autres connaissances primaires, mais seulement à ce qu'on ne veuille faire des *savans* de tous les individus qui composent le peuple. (V. la citation du correspondant.) Or, les lois d'éducation passées par notre parlement ni par aucune législature que je sache, n'ont en vue ce projet chimérique et ridicule. Ce que veut la loi c'est de donner aux enfans du peuple ces connaissances primaires et générales, nécessaires ou utiles dans tous les états de la vie : la lecture, l'écriture,

le calcul arithmétique, les premières notions de grammaire, de géographie, d'histoire, etc. Je pense bien que tout ceci ne fera pas encore de ces demi-savans que craint tant le correspondant, qui troublent l'église et l'état, tandis qu'ils n'ont rien à craindre des savans et des ignorans. A ce propos il cite ce proverbe de Solon : "sapiens timet et declinat, *stultus* autem transiit et confidit." Si je me rappelle un peu mon latin, *stultus* ne signifie pas un demi-savant ; je le traduirais bien plutôt par ignorant.

Après avoir dit qu'il n'y a que les demi-savans qui troublent l'état, je ne m'attendais pas que quelques lignes plus bas, le correspondant s'élèverait contre la taxe ou cotisation, qu'il nierait à l'état le droit d'en imposer pour l'objet de l'éducation, comme si ce n'était pas s'élever contre l'état que de s'élever contre les lois de l'état. Pour cela il établit un parallèle entre l'état et le tuteur d'un enfant qui pèche par tous les points. Comme il admet pourtant "qu'il (l'état) peut prendre du bien de ses sujets ce qui est nécessaire pour l'administration destinée à leur procurer protection dans leur liberté et la jouissance de leurs propriétés," j'en conclus qu'il peut imposer des cotisations pour le soutien de l'éducation. En effet, ou ce sont les biens d'un homme qui envoie des enfans à l'école qui sont imposés pour l'objet de l'éducation, ou ce sont les propriétés d'une personne qui n'a pas d'enfans à envoyer à l'école ou qui ne veut pas faire instruire ses enfans ; dans le premier cas il n'y a pas de contrainte, puisque la personne cotisée est disposée à faire d'elle-même ce que la loi lui impose dans l'intérêt de ses enfans, et dans le second cas, la personne dont les biens sont imposés pour le soutien des écoles, en félicitera "protection dans la jouissance de sa propriété." En effet l'éducation généralement répandue fait fuir la misère et par suite le crime qui viole la propriété. J'ai visité certaines campagnes aux Etats-Unis et j'ai remarqué avec surprise qu'on n'y ferme pas les portes au verrou, même la nuit, et avec bien plus de surprise encore, que le larcin y est une chose inouïe. C'est bien différent dans la plupart de nos campagnes. A quoi tient donc cette différence ? Quant à l'homme qui ayant des enfans se refuse au devoir sacré de les faire instruire, la cotisation doit lui être imposée comme une pénalité.

Il y a taxes directes, et taxes indirectes, et un état ne peut subsister sans les unes ou les autres. La législature provinciale accorde annuellement à nos collèges des sommes considérables sur le produit des taxes indirectes, que paie également le peuple, et le correspondant n'a jamais songé probablement à élever la voix contre cet *abus*. Pourtant, dans ce cas, les contribuables retirent un profit moins immédiat des sommes d'argent qu'on prélève sur eux pour cet objet.

Il est bien singulier que le correspondant, qui dit avoir lu la loi des écoles, lui reproche de ne pas songer à donner une éducation religieuse aux enfans. Qui donc est appelé à mettre la loi en opération, si ce ne sont les pères de famille dans chaque municipalité ? Ne sont-ce pas les commissaires d'écoles élus par eux qui nomment et destituent les instituteurs, qui régissent le cours d'études, etc. imposent les réglemens à suivre dans les écoles ? Le curé ou ministre n'a-t-il pas une part importante dans l'administration des écoles, surtout en matière religieuse. Tout prêtre, ministre ou personne faisant partie d'un corps religieux enseignant ne peuvent-ils pas se livrer librement à l'enseignement, sans être tenus de subir un examen comme le commun des instituteurs ? Ce n'est certainement pas là une clause prise du système universitaire, dont on a fait un si terrible épouvantail.

Une vie privée est une vie sûre et innocente, celle du grand monde est inquiète et dangereuse. P.

BULLETIN.

Sur l'éducation.—Nouveaux évêchés en Angleterre.—Monopole de l'éducation en France ; Circulaire de l'Archevêque d'Avignon à ce sujet.—Nouvelles diverses.

Nous publions avec plaisir la correspondance de la *Minerve*, sur l'éducation, car c'est du choc des idées que jaillit la lumière, et notre correspondant ne demandait pas mieux que de voir son écrit discuté sur les journaux ; comme les circonstances paraissent changées, il est bon de connaître de nouveau les opinions. Quant à nous, nous ne cherchons pas à nous excuser ; si nous avons tort, nous voulons bien passer pour avoir tort ; pour tant nous ne croyons pas jusqu'à présent, avoir été l'ennemi de l'éducation ; notre conduite ne le prouve pas, au contraire, nous avons fait notre possible pour l'étendre autant qu'il dépendait de nous. Nous avons suggéré dernièrement un plan, qui contribuerait peut-être plus à l'éducation que tous les autres ; c'est de faire instruire les filles. S'il était possible que tout le monde fût instruit, que tous sussent lire, écrire, ainsi que les premières règles de l'arithmétique, y compris celles des pratiques les plus communes et les plus indispensables dans le commerce, ce serait tout notre désir, et nous y souscririons volontiers ; mais la chose ne nous paraît pas facile ; qu'on voie en Angleterre, sur 735,755 personnes qui se sont mariés en trois ans, 303,330, ont fait leurs croix pour toute signature ; ce qui marque